

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2022-515 modifiant le Règlement SH-2009-180 constituant le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Saint-Hubert	13 juin 2022 15 juin 2022
Règlement SH-2022-516 modifiant le Règlement SH-2008-111 fixant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et loisir, culture et vie communautaire	13 juin 2022 15 juin 2022
Règlement SH-2022-518 modifiant le Règlement SH-2008-125 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme	13 juin 2022 15 juin 2022
Règlement SH-2022-519 modifiant le Règlement SH-2008-145 sur les dérogations mineures	13 juin 2022 15 juin 2022

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 15 juin 2022.

Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert